

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 645 18 avril 2007

## **SOMMAIRE**

| ACM International Health Care Fund 30920     | Jorissa S.A                               | . 30954 |
|--|---|---------|
| Apax Farma Sàrl30916                         | K'FE S.à r.l                              | . 30958 |
| Aqua European Technologists S.A 30954        | Leeuwarden S.A                            | . 30954 |
| Behedam (Holdings) S.A30914                  | Linea Executive S.A                       | . 30931 |
| Blanc S.A30953                               | Lux-Avantage Sicav                        | . 30922 |
| Body Repair Products S.A30923                | Lux-Avantage Sicav                        | . 30943 |
| B.R.P. S.A 30923                             | MCV S.à r.l                               | . 30933 |
| Canis S.à r.l30952                           | MDI Services S.A                          | . 30956 |
| Ceria Finance S.A30952                       | Metal Management & Finance S.A. Holdir    | ng      |
| Cleaning Paper Products30956                 | •   | . 30955 |
| Computer Home S.à r.l30932                   | Millennium Sicav                          |         |
| Cormoran S.A                                 | Multisegmentos (Lux) S. à r.l             |         |
| Decize Investments S.A30960                  | MXM 314 S.A                               | . 30954 |
| Eldolux30957                                 | Myskin S.A                                | . 30955 |
| Eldom Holding S.A30927                       | Myskin S.A                                | . 30955 |
| Electrolux Coordination Center s.à.r.l 30957 | Myskin S.A                                |         |
| European Partners for Electronics Holding    | NOS Luxembourg S.à r.l                    | . 30936 |
| S.A30952                                     | Orlean Invest Integrated Logistic Service |         |
| Falling Leaf S.à r.l                         | Holding S.A                               |         |
| Frisör Thonet Sàrl30929                      | Risk Dynamics S.A                         |         |
| Gadi Lux Sàrl30943                           | R.I.S. S.A                                |         |
| Gerveste S.A30960                            | R.I.S. S.A                                | . 30953 |
| Gotha Holding S.A                            | Swissval S.A                              |         |
| Green-Line Sàrl30956                         | Swissval S.A                              |         |
| Hyperion S.à r.l 30952                       | Telindus Computer Home S.à r.l            |         |
| Immobilière TOP-INVEST Luxembourg,           | The Asian Technology Fund                 |         |
| société à responsabilité limitée30957        |   |         |
| Isrop Participations 30953                   | Weber & Wagner S.A                        | . 30942 |



## Behedam (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.124.

In the year two thousand six, on the eighteenth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of BEHEDAM (HOLDINGS) S.A. (the «Company»), a société anonyme holding, established and having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.124), incorporated pursuant to a notarial deed on 28 November 2000, published in the Memorial C, number 447 of 15 June 2001.

The Extraordinary General Meeting is opened in the chair by Mrs Danielle Schroeder, company director, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Fadhila Mahmoudi, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Antoine Hientgen, economist, with professional address in Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

- a) Decision to wind up the Company and to put the Company into liquidation.
- b) Appointment of a liquidator and determination of its powers.
- II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all shares representing the entire subscribed capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constitued and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed with the dissolution of the Company BEHE-DAM (HOLDINGS) S.A. and to resolve its liquidation as of today.

# Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as liquidator of the Company:

Mr George Michaelides, with professional address at 1687 Lefkosia, 41-49, Agiou Nicolaou Street.

# Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator in respect to the liquidation of the Company:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
  - The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the law on commercial companies.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary having personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.



The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de BEHEDAM (HOLDINGS) S.A. (la «Société»), société anonyme hoding établie et ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 79.124), constituée suivant acte notarié en date du 28 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 447 du 15 juin 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Danielle Schroeder, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Fadhila Mahmoudi, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine Hientgen, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

#### Ordre du jour:

- a) Décision de dissoudre la société et de prononcer sa liquidation.
- b) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société BEHEDAM (HOLDINGS) S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

## Seconde résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la société:

Monsieur George Michaelides, avec adresse professionnelle au 1687 Lefkosia, 41-49, Agiou Nicolaou Street.

# Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants dans le cadre de la liquidation de la Société:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telles que modifiée.
- Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
  - Le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.
- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, ayant connaissance de la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, F. Mahmoudi, A. Hientgen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2006, vol. 909, fol. 50, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007. J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007030378/239/117.

(070024646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

## Apax Farma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 245.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.131.

In the year two thousand and six, on the eighteen day of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- APAX WW NOMINEES LTD., a limited liability company, organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered at the Companies House under the number 4693597,

hereby represented by M. Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party requested the undersigned notary to record that the appearing party is the sole shareholder of APAX FARMA Sàrl, a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies Section B, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, on 10 November 2006, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B. 122.131, (the «Company»).

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder of the Company (the «Sole Shareholder») and represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

- 1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 232,900.- (two hundred thirty-two thousand nine hundred euro) so as to bring the Company's capital from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 245,400.- (two hundred forty-five thousand four hundred euro) by the creation and issue of 9,316 (nine thousand three hundred sixteen) shares each having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) (the «New Shares») to be fully subscribed and paid-up without issue premium by contribution in cash and in kind;
- 2. Subscription of the New Shares and payment in full of the New Shares by contribution in cash for an aggregate amount of EUR 112,900.- (one hundred twelve thousand nine hundred euro) and in kind by contribution of a claim held by the Sole Shareholder against the Company for an aggregate amount of EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand euro) (the «Claim»);
- 3. Decision to amend article 6.1, first paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:
  - «6.1 Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at EUR 245,400.- (two hundred forty-five thousand four hundred euro) represented by 9,816 (nine thousand eight hundred sixteen) («parts sociales») of 25.- euro (twenty-five euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

4. Miscellaneous.

The appearing party requested the undersigned notary to record the following:

## I. First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 232,900.- (two hundred thirty-two thousand nine hundred euro) so as to bring the Company's capital from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 245,400.- (two hundred forty-five thousand four hundred euro) by the creation and issue of 9,316 (nine thousand three hundred sixteen) New Shares to be fully subscribed and paid-up without issue premium by contribution in cash for an aggregate amount of EUR 112,900.- (one hundred twelve



thousand nine hundred euro) and by contribution in kind of the Claim for an aggregate amount EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand euro).

## Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to approve (i) the subscription of the New Shares by the Sole Shareholder as listed in the table below and (ii) the payment for such New Shares by a contribution in cash for an aggregate amount of EUR 12,900.- (one hundred twelve thousand nine hundred euro) and by contribution in kind of the Claim for an aggregate amount of EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand euro), as follows:

| Sole Shareholder     | Contribution | Contribution | Total            |
|----------------------|--------------|--------------|------------------|
|                      | in cash      | in kind      | Amount of        |
|                      |              |              | the contribution |
|                      | (EUR)        | (EUR)        | (EUR)            |
| APAX WW NOMINEES Ltd | 112,900      | 120,000      | 232,900          |

#### Contribution in cash

The amount of EUR 112,900.- (one hundred twelve thousand nine hundred euro) in cash is at the disposal of the Company as it has been certified to the notary by a bank certification.

#### Contribution of the Claim

#### 1. Description of the contribution

A claim amounting to EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand euro) in aggregate currently outstanding and recorded in the books of the Company as current liability, to be converted into share capital of the Company.

#### 2. Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the contributed assets has been given to the undersigned notary by a balance sheet of the Company dated 15 December, 2006 evidencing the existence and value of the Claim and by a report of the board of directors of the Company dated 15 December 2006.

#### 3. Evaluation of the contribution in kind

The value of the Claim is deemed to amount to EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand euro) at least.

# 4. Effective implementation of the contribution in kind

APAX WW NOMINEES LTD., being the Sole Shareholder of the Company hereby certifies that:

- the Claim is currently outstanding as recorded in the interim accounts of the Company dated 15 December, 2006, for a value equivalent to EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand euro) at least and has not been assigned whether in whole or in part, nor are assignable to any third party;
  - the Claim is currently liquid, certain and immediately payable to the Sole Shareholder only.

# 5. Report of the Company's board of directors of the Company

The report of the board of directors of the Company, dated 15 December 2006, annexed to the present deed, attests that MM. David Williams, Geoffrey Henry and Stef Oostvogels, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as directors of the Company owing to the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation, with its effective transfer, and confirm the validity of the subscription and payment.

As a result of the following capital increase, the Sole Shareholder now owns a number of Shares as mentioned in the table below:

| Sole shareholder     | Number    | Nominai |
|----------------------|-----------|---------|
|                      | of Shares | value   |
|                      |           | (EUR)   |
| APAX WW NOMINEES Ltd | 9,816     | 25      |

## II. Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 6.1, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

# «6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at EUR 245,400.- (two hundred forty-five thousand four hundred euro) represented by 9,816 (nine thousand eight hundred sixteen) («parts sociales») of 25.- euro (twenty-five euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind will be born by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,300.-.



The notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English one will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, whom signed together with the notary the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A comparu:

- APAX WW NOMINEES LTD., une société à responsabilité limitée, constituée et existant valablement sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 15, Portland Place, London W1B 1PT, enregistrée à la Companies House sous le numéro 4693597,

représenté par M. Yohan Menna, juriste, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte pour être enregistrée auprès des autorités compétentes.

La partie comparante a requis du notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'associé unique d'APAX FARMA Sàrl, une société à responsabilité limitée, valablement constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Section B, constituée par acte notarié par devant Maître Jacques Delvaux, le 10 novembre 2006, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 122.131, (ci-après la «Société»).

La partie comparante, agissant en tant qu'associé unique de la Société (l'«Associé Unique») et représentée comme mentionné ci-dessus, ayant reconnu avoir été complètement informée des résolutions à adopter sur la base de l'agenda suivant:

- 1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 232.900,- (deux cent trente-deux mille neuf cents euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douxe mille cinq cents euros) à EUR 245.400,- (deux cent quarante-cinq mille quatre cents euros) par la création et la libération de 9.316 (neuf mille trois cent seize) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) (ci-après les «Nouvelles Parts Sociales») complètement souscrites et libérées sans prime d'émission par paiement en numéraire ainsi qu'en nature;
- 2. Souscription des Nouvelles Parts Sociales et paiement de la totalité des Nouvelles Parts Sociales par contribution en numéraire pour un montant total de EUR 112.900,- (cent douze mille neuf cents euros) et en nature par paiement d'une créance détenue par l'Associé Unique sur la Société pour un montant total de EUR 120.000,- (cent-vingt mille euros) (ci-après, la «Créance»);
- 3. Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

## «6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à Deux cent quarante-cinq mille quatre cents euro (245.400,- EUR) représenté par neuf mille huit cent seize (9.816) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.»

#### 4. Divers.

La partie comparante a requis du notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

## I. Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 232.900,- (deux cent trente-deux mille neuf cents euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 245.400,- (deux cent quarante-cinq mille quatre cents euros) par la création et la libération de 9.316 (neuf mille trois cent seize) nouvelles Parts Sociales complètement souscrites et libérées sans prime d'émission par paiement en numéraire pour un montant total de EUR 112.900,- (cent douze mille neuf cents euros) ainsi que par paiement en nature de la Créance d'un montant total de EUR 120.000,- (cent-vingt mille euros).

#### Souscription - Libération

L'Associé Unique décide d'approuver (i) la souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique repris dans le tableau ci-dessous et (ii) le paiement pour ces Nouvelles Parts Sociales par paiement en numéraire pour un montant



total de EUR 112.900,- (Cent douze mille neuf cents euros) et par le paiement en nature de la Créance pour un montant total de EUR 120.000,- (Cent-vingt mille euros), comme suit:

| Associé Unique       | Paiement     | Paiement  | Montant      |
|----------------------|--------------|-----------|--------------|
| 6                    | en numéraire | en nature | total de la  |
|                      |              |           | contribution |
|                      | (EUR)        | (EUR)     | (EUR)        |
| APAX WW NOMINEES Ltd | 112.900,-    | 120.000,- | 232.900,-    |

#### Contribution en numéraire

Le montant de EUR 112.900,- (cent douze mille neuf cents euros) en numéraire se trouve à la disposition de la Société comme il a été confirmé au notaire au moyen d'un certificat bancaire.

#### Contribution au moyen de la Créance

#### 1. Description de la contribution

Une créance d'un montant total de EUR 120.000,- (cent-vingt mille euros) actuellement présente et enregistrée dans les livres comptables de la Société comme obligation existante, convertie dans le capital social de la Société.

## 2. Preuve de l'existence de la contribution et de son montant

Preuve du montant apporté a été donnée au notaire instrumentant à travers un bilan comptable de la Société en date du 15 décembre 2006 démontrant l'existence et le montant de la Créance ainsi qu'un rapport du conseil de gérance de la Société en date du 15 décembre 2006.

#### 3. Evaluation de l'apport en nature

La valeur de la Créance est estimée au minimum à EUR 120.000,- (cent-vingt mille euros).

## 4. Réalisation effective de l'apport

APAX WW NOMINEE LTD., en tant qu'Associé Unique de la Société certifie ici que:

- la Créance actuellement existante qui a été enregistrée dans les comptes intérimaires de la Société en date du 15 décembre 2006, pour un montant de minimum EUR 120.000,- (Cent-vingt mille euros) n'a pas été affectée, en tout ou en partie, et n'est pas susceptible d'être affectée, à une tierce partie.
  - La Créance est actuellement liquide, certaine et immédiatement payable uniquement à l'Associé Unique.

## 5. Rapport du conseil de gérance de la Société

Le rapport du conseil de gérance de la Société, an date du 15 décembre 2006, annexée au présent acte, atteste que Messieurs David Williams, Geoffrey Henry et Stef Oostvogels, certifiant avoir été précédemment informés de l'ampleur de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société au regard du paiement en nature mentionné cidessus, admettent expressément sa description, son évaluation, son transfert effectif, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Suite à l'augmentation de capital suivante, l'Associé Unique détient à présent le nombre de Parts Sociales suivant:

| Associé unique       | Nombre   | Valeur   |
|----------------------|----------|----------|
|                      | de parts | Nominale |
|                      | sociales | (EUR)    |
| APAX WW NOMINEES Ltd | 9.816    | 25,-     |

## II. Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

## «6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à deux cent quarante-cinq mille quatre cents euro (245.400,- EUR) représenté par neuf mille huit cent seize (9.816) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.»

# Coûts

Les parties évaluent que les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 4.300,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la partie comparante, qui a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, J. Elvinger.



Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 4, case 3. — Reçu 2.329 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007030537/211/213.

(070025168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

## ACM International Health Care Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.105.

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Luxembourg), acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg) who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND (the «Fund»), a société d'investissement à capital variable with its registered office at 18, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on 1st December 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 6th January 1987. The articles of incorporation were amended for the last time on 13th September 2000 by a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, and published in the Mémorial on 21st March 2001.

The meeting was opened by Mr Bertrand Reimmel, employee, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Olive Milley, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Jordane Ruzié, employee, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

## Agenda:

To approve the merger of the Fund into ACMBERNSTEIN SICAV, a «société d'investissement à capital variable» under the law of 20 December 2002 having its registered office at 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and more particularly the merger of ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND into ACMBERNSTEIN SICAV - INTERNATIONAL HEALTH CARE PORTFOLIO, a portfolio of assets created under the umbrella structure of ACMBERNSTEIN SICAV, and more specifically, upon hearing:

- (i) the report of the board of directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal») published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 22nd June 2006 and deposited with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, and
  - (ii) the audit report prescribed by Article 266 of the law on commercial companies prepared by ERNST & YOUNG.
  - 1) to approve such Merger Proposal;
- 2) to fix the effective date (hereinafter the «Effective Date») of the merger, as defined in the Merger Proposal on the date of the extraordinary general meeting of shareholders or on such other date as may be determined at the extraordinary meeting of shareholders upon suggestion of the chairman of the meeting being not later than 31 August 2006.
- 3) to approve that, on the Effective Date, the assets and liabilities of ACMBERNSTEIN SICAV ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND shall be merged into ACMBERNSTEIN SICAV INTERNATIONAL HEALTH CARE PORTFOLIO, a portfolio of assets created under the umbrella structure of ACMBERNSTEIN SICAV;
- 4) to approve that on the Effective Date, in exchange for the contribution of the respective assets and liabilities of ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND, ACMBERNSTEIN SICAV FUND issues to shareholders of the Fund the same number of shares in ACMBERNSTEIN SICAV and more particularly in the ACMBERNSTEIN SICAV INTERNATIONAL HEALTH CARE PORTFOLIO as they held in the Fund prior to the Effective Date. The new shares in ACMBERNSTEIN SICAV will be issued in registered form with fractions as of the Effective Date;
- 5) to state that, as a result of the merger, the Fund be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.
- II. The Extraordinary General Meeting held on the 26th July 2006 could not validly deliberate because of lack of quorum and that the present meeting was therefore convened by notice containing the agenda sent on 1st August 2006 to registered shareholders and published in the Mémorial, the d'Wort and the Tageblatt on 29th July 2006 and 14th August 2006.
- III. The shareholders present or represented, and the number of the shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer, the proxy holders and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



IV. No quorum is required for this meeting and resolutions will be passed with a two thirds majority of the votes cast at the present meeting.

#### V. Extraordinary Resolution

The meeting by 307.841 votes decides:

- 1) The approval of the Merger Proposal; for 307,437; against 404
- 2) The Effective Date of the merger will be fixed on the 31 August 2006; for 307,373; against 468
- 3) The approval of the merger of the assets and liabilities of ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE with the ACM-BERNSTEIN SICAV INTERNATIONAL HEALTH CARE PORTFOLIO; for 307,421; against 420
- 4) The approval of the issue of new registered shares with fractions of ACMBERNSTEIN SICAV to the shareholders of ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND in exchange for the contribution of the assets and liabilities of the Fund. For 307,406; against 435
- 5) The approval of the winding up, as well as of the cancellation of the shares in issue, of ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND resulting from the merger. For 307,386; against 455.

#### Statement

The undersigned notary, in accordance with article 271, paragraph 2, of the law on commercial companies, has verified the existence of the merger agreement as well as of all other formalities imposed to the Company in relation with the merger.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, name, civil status and residences, the chairman, the secretary and the scrutineer signed together with Us, notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaire de ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND (le «Fonds»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 18, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 1 er décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 6 juin 1987. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 septembre 2000 suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial le 21 mars 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bertrand Reimmel, employé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olive Milley, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Jordane Ruzié, employée, demeurant à Luxembourg.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Ordre du jour:

Approuver la fusion du Fonds dans ACMBERNSTEIN SICAV, une «société d'investissement à capital variable» au sens de la loi du 20 décembre 2002 et ayant son siège social au 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et plus particulièrement la fusion de ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND dans ACMBERNSTEIN SICAV - INTERNATIONAL HEALTH CARE PORTFOLIO, un portefeuille d'avoirs créé sous la structure de ACMBERNSTEIN SICAV, et plus spécialement après avoir entendu:

- (i) le rapport du conseil d'administration expliquant et justifiant le projet de fusion (ci-après le «Projet de Fusion») publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg le 22 juin 2006 et déposé au Registre de Commerce de Luxembourg, et
  - (ii) le rapport d'audit prescrit par l'Article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, préparé par ERNST & YOUNG.
  - 1) approuver la fusion telle que décrite dans le Projet de Fusion;
- 2) fixer la date d'effet (ci-après la «Date d'Effet») de la fusion, telle que définie dans le Projet de Fusion à la date de l'assemblée générale extraordinaire ou à toute autre date qui pourra être décidée à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sur proposition du président de l'assemblée, cette date ne pouvant être postérieure au 31 août 2006.



- 3) approuver qu'à la Date d'Effet, l'actif et le passif de ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND soit fusionné dans ACMBERNSTEIN SICAV INTERNATIONAL HEALTH CARE PORTFOLIO, un portefeuille d'avoirs créé sous la structure de ACMBERNSTEIN SICAV;
- 4) approuver qu'à la Date d'Effet, en échange de l'apport de l'actif et du passif de ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND, ACMBERNSTEIN SICAV émettra aux actionnaires du Fonds le même nombre d'actions de ACMBERSTEIN SICAV et plus spécifiquement du compartiment ACMBERNSTEIN SICAV INTERNATIONAL HEALTH CARE PORTFOLIO que celui qu'ils détenaient dans le Fonds avant la Date d'Effet. Les nouvelles actions de ACMBERNSTEIN SICAV seront émises sous forme nominative, avec des fractions, à la Date d'Effet;
- 5) noter que suite à la fusion, le Fonds sera liquidé à la Date d'Effet, et que toutes ses actions en circulation seront annulées.
- II. L'Assemblée générale Extraordinaire tenue le 26 juillet 2006 n'a pas pu valablement délibérer par manque de quorum, et que la présente assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé aux actionnaires nominatifs le 1 er août 2006 et publié au Mémorial, dans le d'Wort et dans le Tageblatt les 29 juillet et 14 août 2006.
- III. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, après avoir été signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur, les mandataires et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- IV. La présente assemblée ne requiert pas de quorum et peut valablement adopter des résolutions à la majorité des deux-tiers des votes émis.

#### V. Résolution Extraordinaire

L'assemblée par 307.841 votes décide:

- 1) L'approbation de la fusion telle qu'elle figure dans le Projet de Fusion. Pour 307.437; contre 404
- 2) La Date d'Effet de la fusion sera fixée au 31 août 2006. pour 307.373; contre 468
- 3) L'approbation de la fusion de l'actif et du passif de ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND avec le compartiment ACMBERNSTEIN SICAV INTERNATIONAL HEALTH CARE PORTFOLIO pour 307.421; contre 420
- 4) L'émission de nouvelles actions nominatives avec des fractions par ACMBERNSTEIN SICAV à la Date d'Effet, en faveur des actionnaires de ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND et en échange de la fusion de l'actif et du passif de ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND avec le compartiment ACMBERNSTEIN SICAV INTERNATIONAL HEALTH CARE PORTFOLIO. Pour 307.406; contre 435
- 5) L'approbation de la liquidation de ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND suite à la fusion, ainsi que de l'annulation consécutive des actions en circulation. Pour 307.386; contre 455.

#### Déclaration

Le notaire soussigné conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié l'existence du projet de fusion et l'accomplissement des autres formalités imposées à la Société en relation avec la fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, le Président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec nous, notaire la présente minute.

Signé: B. Reimmel, O. Miley, J. Ruzié, M. Schaeffer.

Enregistré à Mersch, le 11 septembre 2006, vol. 438, fol. 11, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007030509/242/151.

(070025071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

# Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.041.

L'affectation du résultat au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.



A. Schwachtgen Notaire

Référence de publication: 2007031150/230/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07700. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

#### B.R.P. S.A., Société Anonyme,

(anc. Body Repair Products S.A.).

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 56.063.

L'an deux mille six, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.R.P. S.A., BODY REPAIR PRODUCTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch, R.C. Luxembourg section B numéro B 56.063, constituée suivant acte reçu le 9 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 578 du 9 novembre 1996 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 5.500 (cinq mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination de la société en B.R.P. S.A. et modification de l'article 1 <sup>er</sup> pour lui donner la teneur suivante:
- **Art. 1** er . Il est régi par les présentes par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise dénommée B.R. P. S.A.
  - 2) Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:
  - Art. 3. Objet. La société a pour objet tant qu'au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:
- la gestion l'entretien et la maintenance d'immeubles bâtis ou non, industriels ou non, ainsi que toutes les opérations, recherches et développements, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, qui sont directement ou indirectement liées aux procédés et process industriels, agroalimentaires, mécaniques, électriques, électroniques et électromécaniques, la domotique, la robotique, le développement de hardware et software et, en particulier depuis l'année 2004, les développements relatifs à l'automation/régulation, l'automatisme, les développements informatiques, et l'exploitation d'un bureau d'étude et de réalisation y relatif; elle s'intéresse à la production, la vente, l'import/export, le commerce en gros ou en détail de machines et produits pour l'ensemble de ces secteurs, industrie, construction, agroalimentaire, chimie, peinture, automobile, outillage, accessoires et articles annexes, pour, entre autres, la production, la fabrication, le conditionnement, le transport et la vente des biens de ces secteurs;
- elle est active également dans l'entreprise générale, la construction, la gestion, la maintenance et l'entretien d'immeubles, bâtis ou non bâtis et autres biens mobiliers, la vente de matières premières, composants et produits finis;
- la tenue et l'exploitation d'un bureau d'étude, conseil et réalisation, d'organisation et de consultation aux personnes physiques et morales de ces divers secteurs, pour toutes activités et produits similaires. Il exercera toutes activités et services en rapport avec la vente de matières premières, marchandises ou produits finis et leur conception,

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, qui relèvent directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.



La société a également pour objet l'acquisition et la gestion dans la plus large acception des termes biens et droits, meubles et immeubles, corporels ou incorporels, l'exploitation civile ou commerciale et la mise en valeur, en tout ou en partie, de tous les biens présents ou futurs lui appartenant ou dont elle est dépositaire ou détentrice.

Elle peut également acquérir, échanger, vendre, louer, leaser tout bien mobilier, matériel, équipement ou tout bien immobilier, importer ou exporter tout bien en vue de la réalisation de son objet.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans tout type de société, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre, le courtage de matières premières et de produits manufacturés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

- 3) Conversion de la devise d'expression du capital social en euro, incorporation de 15,- Euros de la réserve légale au capital social et modification du premier alinéa de l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 34.100,- (trente quatre mille cent Euros) il est divisé en 11.000 (onze mille) actions au porteur, sans indication de valeur nominale.
  - 4) Modification du 12 ème alinéa de l'article 10 pour lui donner la teneur suivante:

De plus, lorsque il y a urgence ou que le Conseil d'Administration ou la majorité des administrateurs l'estime opportun et qu'il se trouve dans l'impossibilité de se réunir, il pourra prendre ses décisions par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, téléphonie, lettre circulaire ou autre procédé agréé par le conseil à condition qu'une majorité d'administrateurs en fonction y concourent. Dans ce cas, l'accord de ces administrateurs sera établi par leur signature apposée sur un document unique, ou sur plusieurs écrits séparés, ou par tout autre moyen. La décision prise par la majorité des administrateurs qu'un état d'urgence, considéré pour l'interprétation du présent article, existe, sera définitive et liera les autres administrateurs.

- 5) Modification de l'article 13 pour lui donner la teneur suivante:
- **Art. 13. Représentation.** actes et actions judiciaires. La société est représentée dans tous les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel, ainsi qu'en justice, par deux Administrateurs conjointement, ou un administrateur délégué à la gestion journalière ou tout mandataire désigné soit par le conseil ou soit par deux administrateurs.

Elle est, en outre, valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat.

6) Détermination de la prise d'effet de ces décisions au 15 mai 2006.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité, étant entendu que toutes ces décisions ont pris effet le 15 mai 2006:

#### Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en B.R.P. S.A. et de modifier l'article 1 <sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

# Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social en euro, d'incorporer EUR 15,- (quinze euros) de la réserve légale au capital social et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

## Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le 12 ème alinéa de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, A. Siebenaler, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 juin 2006, vol. 437, fol. 2, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Mersch, le 24 juillet 2006. H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007030520/242/105.

(070025115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

# The Asian Technology Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 55.113.

Tr. C.S. Editerriboding D 33.115

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Luxembourg), acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg) who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of THE ASIAN TECHNOLOGY FUND (the «Fund»), a société d'investissement à capital variable with its registered office at 18, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 12 June 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 12 July 1996. The articles of incorporation were amended for the last time on 3 October 2000 by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, and published in the Mémorial on 24 March 2001.

The meeting was opened by Mr. Bertrand Reimmel, employee, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs. Olive Milley, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Jordane Ruzié, employee, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

## Agenda:

To approve the merger of the Fund into ACMBERNSTEIN SICAV, a «société d'investissement à capital variable» under the law of 20 December 2002 having its registered office at 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and more particularly the merger of THE ASIAN TECHNOLOGY FUND into ACMBERNSTEIN SICAV ASIAN TECHNOLOGY PORTFOLIO, a portfolio of assets created under the umbrella structure of ACMBERNSTEIN SICAV, and more specifically, upon hearing:

- (i) the report of the board of directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal») published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 22nd June 2006 and deposited with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, and
  - (ii) the audit report prescribed by Article 266 of the law on commercial companies prepared by ERNST & YOUNG.
  - 1) to approve such Merger Proposal;
- 2) to fix the effective date (hereinafter the «Effective Date») of the merger, as defined in the Merger Proposal on the date of the extraordinary general meeting of shareholders or on such other date as may be determined at the extraordinary meeting of shareholders upon suggestion of the chairman of the meeting being not later than 31 August 2006.
- 3) to approve that, on the Effective Date, the assets and liabilities of THE ASIAN TECHNOLOGY FUND shall be merged into ACMBERNSTEIN SICAV ASIAN TECHNOLOGY PORTFOLIO, a portfolio of assets created under the umbrella structure of ACMBERNSTEIN SICAV;
- 4) to approve that on the Effective Date, in exchange for the contribution of the respective assets and liabilities of THE ASIAN TECHNOLOGY FUND, ACMBERNSTEIN SICAV FUND issues to shareholders of the Fund the same number of shares in ACMBERNSTEIN SICAV and more particularly in the ACMBERNSTEIN SICAV ASIAN TECHNOLOGY PORTFOLIO as they held in the Fund prior to the Effective Date. The new shares in ACMBERNSTEIN SICAV FUND will be issued in registered form with fractions as of the Effective Date;
- 5) to state that, as a result of the merger, the Fund be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.
- II. The Extraordinary General Meeting held on the 26th July 2006 could not validly deliberate because of lack of quorum and that the present meeting was therefore convened by notice containing the agenda sent on 3rd August 2006 to registered shareholders and published in the Mémorial, the d'Wort and the Tageblatt on 29th July 2006 and on 14th August 2006.
- III. The shareholders present or represented, and the number of the shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer, the proxy holders and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- IV. No quorum is required for this meeting and resolutions will be passed with a two thirds majority of the votes cast at the present meeting.



#### V. Extraordinary Resolution

The meeting by 16,022 votes by decides:

- 1) The approval of the Merger Proposal; for: 15,104; against: 818
- 2) The Effective Date of the merger will be fixed on the 31 August 2006; for: 16,022; against: 0
- 3) The approval of the merger of the assets and liabilities of THE ASIAN TECHNOLOGY with the ACMBERNSTEIN SICAV ASIAN TECHNOLOGY PORTFOLIO; for: 16,022; against: 0
- 4) The approval of the issue of new registered shares with fractions of ACMBERNSTEIN SICAV to the shareholders of THE ASIAN TECHNOLOGY FUND in exchange for the contribution of the assets and liabilities of the Fund. for: 16,022; against: 0
- 5) The approval of the winding up, as well as of the cancellation of the shares in issue, of THE ASIAN TECHNOLOGY FUND resulting from the merger. for: 16,022; against: 0

#### Statement

The undersigned notary, in accordance with article 271, paragraph 2, of the law on commercial companies, has verified the existence of the merger agreement as well as of all other formalities imposed to the Company in relation with the merger.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, name, civil status and residences, the chairman, the secretary and the scrutineer signed together with Us, notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de THE ASIAN TECHNOLOGY FUND (le «Fonds»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 18, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise suivant acte par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 12 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 12 juillet 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 septembre 2000 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial le 24 mars 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bertrand Reimmel, employé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olive Milley, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Jordane Ruzié, employée, demeurant à Luxembourg.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Ordre du jour:

Approuver la fusion du Fonds dans ACMBERNSTEIN SICAV, une «société d'investissement à capital variable» au sens de la loi du 20 décembre 2002 et ayant son siège social au 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et plus particulièrement la fusion de THE ASIAN TECHNOLOGY FUND dans ACMBERNSTEIN SICAV - ASIAN TECHNOLOGY PORTFOLIO, un portefeuille d'avoirs créé sous la structure de ACMBERNSTEIN SICAV, et plus spécialement après avoir entendu:

- (i) le rapport du conseil d'administration expliquant et justifiant le projet de fusion (ci-après le «Projet de Fusion») publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg le 22 juin 2006 et déposé au Registre de Commerce de Luxembourg, et
  - (ii) le rapport d'audit prescrit par l'Article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, préparé par ERNST & YOUNG.
  - 1) approuver la fusion telle que décrite dans le Projet de Fusion;
- 2) fixer la date d'effet (ci-après la «Date d'Effet») de la fusion, telle que définie dans le Projet de Fusion à la date de l'assemblée générale extraordinaire ou à toute autre date qui pourra être décidée à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sur proposition du président de l'assemblée, cette date ne pouvant être postérieure au 31 août 2006.
- 3) approuver qu'à la Date d'Effet, l'actif et le passif de THE ASIAN TECHNOLOGY FUND soit fusionné dans ACM-BERNSTEIN SICAV ASIAN TECHNOLOGY PORTFOLIO, un portefeuille d'avoirs créé sous la structure de ACM-BERNSTEIN SICAV;



- 4) approuver qu'à la Date d'Effet, en échange de l'apport de l'actif et du passif de THE ASIAN TECHNOLOGY FUND, ACMBERNSTEIN SICAV émettra aux actionnaires du Fonds le même nombre d'actions d'ACMBERSTEIN SICAV et plus spécifiquement du compartiment ACMBERNSTEIN SICAV ASIAN TECHNOLOGY PORTFOLIO que celui qu'ils détenaient dans le Fonds avant la Date d'Effet. Les nouvelles actions de ACM BERNSTEIN SICAV seront émises sous forme nominative, avec des fractions, à la Date d'Effet;
- 5) noter que suite à la fusion, le Fonds sera liquidé à la Date d'Effet, et que toutes ses actions en circulation seront annulées.
- II. L'Assemblée générale Extraordinaire tenue le 26 juillet 2006 n'a pas pu valablement délibérer par manque de quorum, et que la présente assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé aux actionnaires nominatifs le 3 août 2006 et publié dans le Mémorial, dans le d'Wort et dans le Tageblatt les 29 juillet et 14 août 2006.
- III. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, après avoir été signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur, les mandataires et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- IV. La présente assemblée ne requiert pas de quorum et peut valablement adopter des résolutions à la majorité des deux-tiers des votes émis.

#### V. Résolution Extraordinaire

L'assemblée par 16.022 votes décide:

- 1) L'approbation de la fusion telle qu'elle figure dans le Projet de Fusion. pour: 15.104; contre: 0
- 2) La Date d'Effet de la fusion sera fixée au 31 août 2006. pour: 16.022; contre: 0
- 3) L'approbation de la fusion de l'actif et du passif de THE ASIAN TECHNOLOGY FUND avec le compartiment ACMBERNSTEIN SICAV ASIAN TECHNOLOGY PORTFOLIO. pour: 16.022; contre: 0
- 4) L'émission de nouvelles actions nominatives avec des fractions par ACMBERNSTEIN SICAV à la Date d'Effet, en faveur des actionnaires de THE ASIAN TECHNOLOGY FUND et en échange de la fusion de l'actif et du passif de THE ASIAN TECHNOLOGY FUND avec le compartiment ACMBERNSTEIN SICAV ASIAN TECHNOLOGY PORTFOLIO. pour: 16.022; contre: 0
- 5) L'approbation de la liquidation de THE ASIAN TECHNOLOGY FUND suite à la fusion, ainsi que de l'annulation consécutive des actions en circulation. Pour: 16.022; contre: 0

#### Déclaration

Le notaire soussigné conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié l'existence du projet de fusion et l'accomplissement des autres formalités imposées à la Société en relation avec la fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, le Président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec nous, notaire la présente minute.

Signé: B. Reimmel, O. Milley, J. Ruzié, M. Schaeffer.

Enregistré à Mersch, le 11 septembre 2006, vol. 438, fol. 11, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007030538/242/151.

(070025171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

# Eldom Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 52.467.

L'an deux mille six, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ELDOM HOLDING S.A. («la Société») avec siège social à Luxembourg, constituée en date du 3 octobre 1995 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 628 de 1995.



La séance est ouverte sous la présidence de Mme Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Vania Baravini, précitée.

- A) Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:
- I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

- II.- Que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
  - 1. Présentation et approbation du projet de fusion par absorption par ELEDOM S.A. de ELDOM HOLDING S.A.
  - 2. Présentation du rapport du conseil d'administration afférent à la fusion décrite sub.1.
- 3. Présentation du rapport du réviseur prévu dans le cadre de la fusion par absorption de ELDOM HOLDING S.A. par ELEDOM S.A.
  - 4. Décision de procéder à la fusion par absorption de ELDOM HOLDING S.A. par ELEDOM S.A.
- 5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
  - 6. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société absorbée.

Le Président relève que les résolutions à prendre dans le cadre du présent acte ne deviendront définitives que dans la mesure où la fusion sera décidée par les actionnaires de ELEDOM S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, lors d'une assemblée qui se réunira à la suite de la présente.

B) Le Président indique ensuite à l'assemblée les motifs qui ont amené le Conseil d'Administration à faire les propositions énoncées à l'ordre du jour, le secrétaire donne lecture des rapports de fusion établis par les Conseils d'Administration des deux sociétés, des résolutions du Conseil d'Administration du 27 novembre 2006 ainsi que la conclusion du rapport établi au 22 décembre 2006 par l'expert indépendant unique, H.R.T. REVISION S. à r. l., Réviseurs d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le rapport de fusion reprend une situation comptable de la société au 23 novembre 2006.

L'expert unique a été désigné par ordonnance du 19 décembre 2006 de Madame Paule Mersch, 1 er juge, en remplacement de Madame la Première Vice-Présidente du Tribunal d'Arrondissement présidant la Chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, dûment empêchée, siégeant en matière commerciale et en matière de référé.

- C) Sont déposés sur le bureau de l'assemblée à l'intention des actionnaires des exemplaires des documents prescrits par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales, ci-après «la loi», à savoir:
  - le projet de fusion du 27 novembre 2006 publié au Mémorial C numéro 2246 du 30 novembre 2006,
  - le rapport de fusion des conseils d'administration des deux sociétés,
  - le rapport de l'expert indépendant.

Ensuite, Le Président met aux voix les différentes propositions soumises à l'assemblée, qui ont toutes été adoptées à l'unanimité des voix comme suit:

## Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le projet de fusion de la Société avec la société ELEDOM S.A., ayant son siège à L-1528 Luxembourg 5, boulevard de la Foire.

En outre, l'assemblée générale décide d'approuver le rapport justificatif du Conseil d'Administration sur le projet de fusion, tel que prévu par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que le rapport sur le projet de fusion, tel que prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par H.R.T. REVISION S. à r. l., Réviseurs d'Entreprises, dont la conclusion est libellée comme suit:

## «6. Conclusion

Le projet de fusion approuvé par les Conseils d'Administration de chaque société répond aux conditions de l'article 261 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que le rapport d'échange et les modalités de fusion ne sont par pertinents et raisonnables.»

L'assemblée déclare encore que tous les autres documents visés à l'article 267 ont été mis à sa disposition, conformément à la loi.



#### Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la fusion par absorption de ELDOM HOLDING S.A. («la Société Absorbée») par ELEDOM S.A. («la Société Absorbante»).

#### Troisième résolution

L'assemblée générale accepte que l'apport de fusion soit rémunéré moyennant la création et l'émission de 1.635 (mille six cent trent-cinq) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale de la Société Absorbante à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital et qui seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée au prorata des actions qu'ils détiennent, le rapport d'échange ayant été fixé à 327 (trois cent vingt-sept) actions nouvelles de la Société Absorbante pour 250 (deux cent cinquante) actions de la Société Absorbée. Ces nouvelles actions donneront droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à partir de l'exercice 2006.

#### Quatrième résolution

L'assemblée constate que par l'effet de la fusion, la Société sera dissoute, que toutes les actions seront annulées et que tous les actifs et passifs de la Société seront considérés comme transférés à la société ELEDOM S.A., préqualifiée, qui changera sa dénomination en ELDOM HOLDING S.A. suite à la fusion.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale décide que les registres et documents de la Société seront conservés au siège de la Société Absorbante.

## Condition suspensive

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par le dit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante, et l'attribution aux actionnaires de notre Société, d'actions de la société absorbante dans le rapport d'échange de 327 (trois cent vingt-sept) actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de cette société absorbante, pour 250 (deux cent cinquante) actions de notre Société.

#### Déclaration

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbée et du projet de fusion.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à EUR 2.700,-.

Pour autant que de besoin l'application de l'article 4-1 est sollicitée en ce qui concerne la perception du droit d'apport. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 54, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007030505/208/112.

(070025011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

#### Frisör Thonet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, route de Luxembourg, Copal-Match.

R.C.S. Luxembourg B 89.460.

Constituée par-devant M <sup>e</sup> Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2002, acte publié au Mémorial C no 1681 du 23 novembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 février 2007. Pour FRISÖR THONET S.à r.l. INTERFIDUCIAIRE S.A. Signature

Référence de publication: 2007031152/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03867. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

# Tower S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 4.550.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.723.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

#### A comparu:

La société de droit luxembourgeois EQUINOX INVESTMENT COMPANY Scpa ayant son siège social 35, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, inscrite au registre du commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 79.976.

ici représentée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, elle-même représentée par Monsieur Carlo Santoiemma et Monsieur Christophe Velle, tous deux employés privés, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée dénommée TOWER, S.à r.l, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au R.C.S.Luxembourg, sous la section B et le numéro 97.723.

constituée le 5 décembre 2003 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C de 2004, page 3206, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 27 avril 2004, publié au Mémorial C de 2004, Page

avec un capital social de la Société de EUR 4.550.000,- (quatre millions cinq cent cinquante mille Euros), divisé en 5.000 (cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 910,- (neuf cent dix Euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Ensuite la société comparante déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que l'associée unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 4.550.000,- (quatre millions cinq cent cinquante mille Euros), est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
  - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
  - 1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
  - 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
  - 3. Divers.

L'associée unique, siégeant en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur TASL S.àr.l., 28, rue Michel Rodange, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.



Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises, sont estimé à EUR 1.100,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la société comparante, représentée comme il est dit ci-avant, cette dernière a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, C. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 31, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007030540/208/62.

(070025062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

## Linea Executive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.476.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée LINEA EXECUTIVE S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 103.476.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 8 octobre 2004, publié au Mémorial C  $N^{\circ}$  1067 du 23 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par M. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

- I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
  - 1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
  - 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
  - 3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolution suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

## Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, TASL S.àr.l., 28, rue Michel Rodange à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs



à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

#### Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Ch. Velle, C. Agostini, S. Bravetti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 31, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007030539/208/54.

(070025049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

# Computer Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Telindus Computer Home S.à r.l.). Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.885.

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparus

TELINDUS, une société anonyme avec siège social à Strassen, 81-83, route d'Arlon,

ici représentée par Monsieur Marc Rob, directeur de sociétés, demeurant à Schouweiler.

en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée TELINDUS COMPUTER HOME, R.C. B Numéro 35.885, constituée sous la dénomination de TELINDUS AppleCenter S.à r.l. suivant acte notarié en date du 20 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 237 du 6 juin 1991.
- Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte sous seing privé en date du 28 décembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 732 du 14 mai 2002.
- Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille (125.000,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250,-) euros chacune.
- TELINDUS, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède cent soixante-dix (170) parts sociales qu'elle possède dans la société à Monsieur Gilles Costa, employé privé, demeurant à 8, allée de la Libération, F-57100 Thionville, ici présent et ce acceptant pour un prix de treize mille sept cents (13.700,-) euros, ce dont quittance.
- TELINDUS, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède trois cent trente (330) parts sociales qu'elle possède dans la société à Monsieur Renato Costantini, entrepreneur, demeurant à 10, rue de Goméry, B-6760 Bleid, ici présent et ce acceptant pour un prix de vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-treize (26.593,-) euros, ce dont quittance.

Ces cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées pour la Société par ses administrateurs Messieurs Armand Meyers, Jean Calcada, Gérard Hoffmann et Guy Minella.

- Suite aux cessions qui précèdent, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:
- 1) Monsieur Gilles Costa, préqualifié, cent soixante-dix parts sociales
   170

   2) Monsieur Renato Costantini, préqualifié, trois cent trente parts sociales
   330

   Total: cinq cents parts sociales
   500
- Les nouveaux associés décident de changer la dénomination en COMPUTER HOME S.à r.l..



En conséquence l'article deux des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

- « Art. 2. La société prend la dénomination de COMPUTER HOME S.à r.l.»
- Les nouveaux associés décident encore de modifier les alinéas 3 et 4 de l'article 11 des statuts qui auront la teneur suivante:

«La société est engagée par les signatures conjointes soit de deux gérants soit d'un gérant et d'un fondé de pouvoir, soit enfin de deux fondés de pouvoir.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants ou à des fondés de pouvoir choisis même en dehors.»

- La démission des administrateurs actuels Monsieur Armand Meyers, Administrateur - Président, Monsieur Jean Calcada, Administrateur - directeur, Monsieur Gérard Hoffmann, Administrateur et Monsieur Guy Minella, Administrateur est acceptée.

Par vote spécial décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

- La démission du commissaire aux comptes actuel Monsieur Lieven Dhaene est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- Enfin la démission du fondé de pouvoir Monsieur Marc Rob est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- Sont nommés aux postes de nouveaux gérants:

Gérant administratif:

Monsieur Renato Costantini, préqualifié.

Gérant technique:

Monsieur Gilles Costa, préqualifié,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Rob, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 96, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007030547/230/67.

(070025057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

## MCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.054.

In the year two thousand seven, on the fifteenth of January.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MCV S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B, number 122054, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 30th of November 2006, in the process of publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The meeting is presided by Michel Schaus, lawyer, General Counsel, residing professionally at the Airport of Luxembourg, municipality of Niederanven,

who appointed as secretary Aldwin Dekkers, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Marc Sunnen, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That the agenda of the meeting is the following:
- 1. increase of the Company's subscribed capital in order to bring it from its current amount of seventeen thousand six hundred eighty US dollars (USD 17,680.00) to an amount of four hundred sixty four thousand eight hundred eighty US dollar (USD 464,880.00) by the issuance of 11,180 new shares with a par value of forty US dollar (USD 40.00) each;
  - 2. the subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation; and
  - 3. miscellaneous.



II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

## First resolution

The general meeting decides to increase the Company's subscribed capital 447,200.00) in order to bring it from its current amount of seventeen thousand six by an amount of four hundred forty seven thousand two hundred US dollars (USD hundred eighty US dollars (USD 17,680.00) to an amount of four hundred sixty four thousand eight hundred eighty US dollar (USD 464,880.00) by the issuance of 11,180 new shares with a par value of forty US dollar (USD 40.00) each.

All 11,180 newly issued shares are subscribed by the current sole shareholder, FREIGHTER LEASING (GIBRALTAR) LIMITED, with its registered seat at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, at a price of forty US dollar (USD 40.00) per share.

The 11,180 shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of four hundred forty seven thousand two hundred US dollars (USD 447,200.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### Second resolution

The general meeting decides to set the Company's share capital at four hundred sixty four thousand eight hundred eighty US dollar (USD 464,880.00) represented by eleven thousand six hundred twenty two (11,622) shares with a par value of forty US dollar (USD 40.00) each.

#### Third resolution

As a consequence of the hereby carried out capital increase, paragraph 1 of Article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and will read as of now as follows:

«The Company's share capital is set at four hundred sixty four thousand eight hundred eighty US dollar (USD 464,880.00) represented by eleven thousand six hundred twenty two (11,622) shares with a par value of forty US dollar (USD 40.00) each.»

#### Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately five thousand one hundred euro (€ 5,100.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

# Follows the french version:

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MCV S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 122054, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 novembre 2006, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Schaus, avocat, General Counsel, demeurant professionnellement à l'Aéroport de Luxembourg, Commune de Niederanven,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Sunnen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour



## Ordre du jour:

- 1. augmentation du capital social de la Société en vue de le porter de son montant actuel de dix-sept mille six cent quatre-vingt US dollars (USD 17.680,00) à quatre cent soixante quatre mille huit cent quatre-vingt US dollars (USD 464.880,00) par la création et l'émission de 11.180 nouvelles parts sociales d'une valeur de quarante US dollars (USD 40,00) chacune;
  - 2. la modification de l'article 6 des statuts suite à l'augmentation du capital; et
  - 3. divers.
- II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant quatre cent quarante sept mille deux cents US dollars (447.200,00 USD) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille six cent quatre-vingt US dollars (USD 17.680,00) à quatre cent soixante quatre mille huit cent quatre-vingt US dollars (USD 464.880,00) par la création et l'émission de 11.180 nouvelles parts sociales d'une valeur de quarante US dollars (USD 40,00) chacune.

Toutes les 11.180 nouvelles parts sociales émises sont souscrites par l'associé unique actuel, la société FREIGHTER LEASING (GIBRALTAR) LIMITED, une «company limited by shares» de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, enregistrée au «Registrar of Company» à Gibraltar sous le numéro 97512, à un prix de quarante US dollars (USD 40,00) par part sociale.

Les 11.180 parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de quatre cent quarante sept mille deux cents US dollars (447.200,00 USD) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

## Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le capital social de la Société à quatre cent soixante quatre mille huit cent quatrevingt US dollars (USD 464.880,00) représenté par onze mille six cent vingt deux (11.622) parts sociales d'une valeur nominale de quarante US dollars (USD 40,00) chacune.

## Troisième résolution

Suite à la réalisation de cette augmentation du capital, la paragraphe 1 <sup>er</sup> de l'Article 6 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à quatre cent soixante quatre mille huit cent quatre-vingt US dollars (USD 464.880,00), représenté par onze mille six cent vingt deux (11.622) parts sociales d'une valeur nominale de quarante US dollars (USD 40,00) chacune.»

#### Évaluation - Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de cinq mille cent euros (€ 5.100,-).

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Schaus, A. Dekkers, M. Sunnen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 57, case 5. — Reçu 3.455,68 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



P. Bettingen.

Senningerberg, le 12 février 2007.

Référence de publication: 2007030548/202/131.

(070025370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

## NOS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 124.283.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and six, on the sixth September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

#### **Appears**

NOS DEVELOPMENTS Ltd, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Koti, Friarstown, Ballyclough, Co Limerick, Ireland (company registration number: 394012).

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

## Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

- Art. 2. The Company's name is NOS LUXEMBOURG S.à r.l.
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, under-writing firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31 st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.



- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.
- Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty five euro) each.
  - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
  - Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

## **Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound:

- i) by the sole signature of its single manager,
- ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager;
- iii) by the sole signature of any member of the class B manager if there is no class A Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a partner or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.



#### Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

## Financial year - Balance sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.
- **Art. 17.** Each year, as of the 31 st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

- Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

# Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

# Applicable law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1 st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

## Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

#### Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by NOS DEVELOPMENTS Ltd fully paid-up by a contribution of cash.

Therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company NOS LUXEMBOURG S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

## Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.



#### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) A Board of Managers is appointed, consisting currently of:

Mrs Noëlla Antoine, private employee, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, nborn on 11 January 1969 in Saint-Pierre, Belgium;

as type B manager for an undetermined duration

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound:

- i) by the sole signature of its single manager;
- ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager;
- iii) by the sole signature of any member of the class B manager if there is no class A Manager.
- 2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Mersch, Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

## Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

NOS DEVELOPMENTS Ltd, une société de droit irlandais ayant son siège social à Koti, Friarstown, Ballyclough, Co Limerick, Ireland (numéro d'immatriculation 394012),

Fondateur ici représenté par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé par lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

# Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1** er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

- Art. 2. La dénomination de la société sera NOS LUXEMBOURG S.à r.l.
- Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.



Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

# Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.
  - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
  - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### **Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement actionnaires. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des actionnaires titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée:

- (i) par la seule signature de son gérant unique;
- (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B;
- (iii) par la seule signature d'un gérant de classe B s'il n'y a pas de gérant de classe A.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient



été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par telefax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### **Exercice social - Comptes annuels**

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.



Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1 <sup>er</sup> , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

# Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par, la société de droit irlandais NOS DEVELOPMENTS Ltd, prédésignée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire,

De sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société NOS LUXEMBOURG S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

## Assémblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Il est nommé un conseil de gérance, actuellement composé de:

Mrs Noëlla Antoine, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique, en tant que gérante de classe B, pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée:

- i) par la seule signature de son gérant unique;
- ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B;
- iii) s'il n'y a pas de gérant de classe A, par la seule signature d'un gérant de classe B.
- 2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 septembre 2006, vol. 438, fol. 14, case 10. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Mersch, le 29 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007030734/242/363.

(070025078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

## Weber & Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.121.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030694/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03094. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.



## Orlean Invest Integrated Logistic Services Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.592.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030709/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03129. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

## Gadi Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.734.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007030717/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02353. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

## Falling Leaf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.388.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030740/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

# Swissval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.561.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030741/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

## Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.041.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 janvier 2007. A. Schwachtgen

Référence de publication: 2007031151/230/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07696. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Multisegmentos (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 124.302.

S .

## **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of January.

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The Company D.B. ZWIRN GLOBAL (LUX) S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the trade register in Luxembourg under number B 112.507, represented herein by Mr Lorenzo Patrassi, Manager, with professional address at 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on 25th January 2007.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a company which they declare to establish as follows:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MULTISEGMENTOS (LUX) S.à r.l. (hereafter the «Company»), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

## Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## Art. 3. Purpose.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. It may also



give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

- 3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

#### Art. 4. Duration.

- 4.1. The duration of the Company is unlimited.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

## II. Capital - Shares

#### Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
  - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

## III. Management - Representation

## Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).
  - 7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

## Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the



meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two of the members of the board of managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

## IV. General meetings of partners

## Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.
  - 12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

## Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

#### Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.



- 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the partners;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

# Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

#### VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

## Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

#### Subscription - Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

| The Company D.B. ZWIRN GLOBAL (LUX) S.à.r.l., prenamed, five hundred shares | 500 |
|---|-----|
| Total: five hundred shares  | 500 |

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euros (EUR 1,700.-).

#### General meeting of partners

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of partners of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of the members of the board of managers of the Company be set at five (5);
- (ii) that there be appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited duration the following persons:
- (a) Mr Lawrence Cutler, Chief Compliance Officer, born in New York (U.S.A.), on 20th July 1965, whose business address is 745, Fifth Avenue, New York, NY 10151 (U.S.A.);
- (b) Mr lain Macleod, Manager, born in Glasgow (United Kingdom) on 8th August 1955, whose business address is 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange (Luxembourg);
- (c) Mr. Thijs van Ingen, Manager, born in Tiel (the Netherlands) on 5th December 1974, whose business address is 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg;
- (d) Mr Lorenzo Patrassi, Manager, born in Padova (Italy), on 22nd April 1972, whose business address is 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- (e) Mr Tomas Lichy, Manager, born in Ostrava (Czech Republic), on 25th November 1972, whose business address is 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
  - (iii) that the address of the registered office of the Company is set at 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the person appearing, said appearing person signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

#### A comparu:

La société D.B. ZWIRN GLOBAL (LUX) S.à r.l., un société à responsabilité limitée organisé et constitué sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 112.507, ici dûment représentée par M. Lorenzo Patrassi, directeur, demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 25 janvier 2007.

Laquelle procuration demeurera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'ils déclarent constituée entre eux comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MULTISEGMENTOS (LUX) S.à r.l. (la «Société»), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents Statuts.

#### Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et/ou sociétés affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.



#### Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.
  - 6.5. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

## III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).
  - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

# Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

## Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent



s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la simple signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
  - 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

## Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

## Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

## Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
- 15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:
  - (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice:
  - (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.



# VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation .

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

#### Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

### Souscription - Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

| La société D.B. ZWIRN GLOBAL (LUX) S.àr.l., susmentionnée, cinq cents parts sociales | 500 |
|--|-----|
| Total: cing cents parts sociales   | 500 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société.

#### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (eur 1.700,-).

### Assemblée générale des associés

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre des membres du conseil de gérance de la Société est fixé à cinq (5);
- (ii) sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société pour une période indéterminée les personnes suivantes:
- (a) M. Lawrence Cutler, Chief Compliance Officer, né à New York (États-Unis d'Amérique ), le 20 juillet 1965, dont l'adresse professionnelle est située à 745, Fifth Avenue, New York, NY 10151 (États-Unis d'Amérique);
- (b) M. Iain Macleod, directeur, né à Glasgow (Royaume-Uni), le 8 août 1955, dont l'adresse professionnelle est située à 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange (Luxembourg);
- (c) M. Thijs van Ingen, directeur, né à Tiel (Pays-Bas), le 5 décembre 1974, dont l'adresse professionnelle est située à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- (d) M. Lorenzo Patrassi, directeur, né à Padova (Italie) le 22 avril 1972, dont l'adresse professionnelle est située à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- (e) M. Tomas Lichy, directeur, né à Ostrava (République Tchèque) le 25 Novembre 1972, dont l'adresse professionnelle est située à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
  - (iii) le siège social de la société est fixé à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire. Signé: L. Patrassi, F. Kesseler.

Enregistré à Esch, le 29 janvier 2007, vol. 924, fol. 56, case 2. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 8 février 2007.

Référence de publication: 2007030743/219/427.

(070025407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

### Swissval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.561.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature.

F. Kesseler.

Référence de publication: 2007030755/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

## Canis S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Hyperion S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007030895/212/13.

(070026042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## European Partners for Electronics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 38.657.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 9 janvier 2007 que les mandats des administrateurs Tania Femandes, Sylvain Kirsch et Claude Schmit, tous demeurant profession-nellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société EUROCOMPTES S.A., avec siège social établi à la même adresse, ont été renouvelés pour une nouvelle période de six ans prenant fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007030906/1051/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

### Ceria Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.032.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 février 2007.

Référence de publication: 2007031016/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04020. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

#### R.I.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.178.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

Signature.

Signature.

Référence de publication: 2007031018/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04055. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

#### R.I.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.178.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031019/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04051. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

### Isrop Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 21.207.

Décision de la distribution d'un dividende par prélèvement sur les résultats reportés au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007031025/817/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070025458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Blanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.364.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031021/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03336. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.



## Aqua European Technologists S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.533.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031023/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03353. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Leeuwarden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031027/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02396. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

### MXM 314 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031029/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02391. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

# Jorissa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 45.704.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031030/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02387. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.



# Gotha Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 38.762.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031141/4741/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04772. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Metal Management & Finance S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 23.962.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031142/1472/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03497. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

### Myskin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 80.890.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031143/1472/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03488. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

### Myskin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 80.890.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031144/1472/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03485. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

# Cormoran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031032/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02401. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

# Myskin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 80.890.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031145/1472/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03482. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## MDI Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 80.890.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031146/1472/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03478. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

# Cleaning Paper Products, Société Anonyme.

Siège social: Mondorf-les-Bains, R.C.S. Luxembourg B 107.510.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031147/4605/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02272. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Green-Line Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 108.145.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031148/4605/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02270. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.



### Millennium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 février 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007031149/206/13.

(070026087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Immobilière TOP-INVEST Luxembourg, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.452.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007031154/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09657. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070025693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Eldolux, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 53.054.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

Pour ELDOLUX S.A.

J. Claeys

Administrateur

Référence de publication: 2007031135/2808/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06680. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070025726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Electrolux Coordination Center s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.897.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031137/4741/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04760. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.



## K'FE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5252 Sandweiler, 12, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 110.526.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007031155/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09659. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070025695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

# Risk Dynamics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.292.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RISK DYNAMICS S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.292, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1807 du 27 septembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.100 (trois mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 531.000,- (cinq cent trente et un mille euros) par la création de 50.000 (cinquante mille) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, émis au pair, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites comme suit:

et intégralement libérés par l'apport de 100 parts sociales de RISK DYNAMICS, société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, rue Mignot Delstanche 19, cet apport étant évalué à EUR 500.000,-.

- 2. Modification de l'article 5 alinéa 1 er des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- **Art. 5. alinéa 1** er . Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 531.000,- (cinq cent trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cents) actions de catégorie A et 50.000 (cinquante mille) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.
- 3. Modification des articles 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»



« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.».

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) pour le porter de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 531.000,- (cinq cent trente et un mille euros) par la création de 50.000 (cinquante mille) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, émis au pair, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites comme suit:

| - Mme. Dominique Dehin: | 25.000 actions de catégorie B |
|-------------------------|-------------------------------|
| - M. Olivier Bourrat:   | 25.000 actions de catégorie B |

et intégralement libérés par l'apport de 100 parts sociales de RISK DYNAMICS, société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, rue Mignot Delstanche 19, cet apport étant évalué à EUR 500.000,-.

#### Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes, Mme. Dominique Dehin et M. Olivier Bourrat, ici représentés par Monsieur Marc Thill, prénommé en vertu des procurations dont mention ci-avant, lesquels, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital, Mme. Dominique Dehin, pour 25.000 actions de catégorie B et M. Olivier Bourrat pour 25.000 actions de catégorie B, et les libérer intégralement moyennant l'apport en nature suivant:

- Mme. Dominique Dehin, par un apport en nature consistant en 50 parts sociales de RISK DYNAMICS, société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, rue Mignot Delstanche 19.
- M. Olivier Bourrat, par un apport en nature consistant en 50 parts sociales de RISK DYNAMICS, société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, rue Mignot Delstanche 19.

#### Rapport du réviseur d'entreprises

Ces apports sont évalués à EUR 500.000,- et font l'objet d'un rapport établi par M. Fons Mangen, Réviseur d'entreprises à L-9088 Ettelbrück, 147, rue de Warken, conformément aux stipulations de l'article 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 500.000,- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 50.000 actions de catégorie B à émettre en contrepartie, soit EUR 500.000,-».

Ce rapport restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que les présentes.

Il résulte d'une déclaration qui restera annexée au présent acte et émanant de RISK DYNAMICS, que ces parts sociales sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun droit quelconque, que rien ne fait obstacle à l'apport et à la transcription de ces titres en faveur de RISK DYNAMICS S.A.

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 531.000,- (cinq cent trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cents) actions de catégorie A et 50.000 (cinquante mille) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

- « **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»
- « **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.».

## Requête en exoneration de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'au moins 65% (en l'occurrence 100%) de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Belgique), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.



#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ trois mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: M. Thill, A. Uhl, P. Lentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 43, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007031567/211/111.

(070026528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

## Decize Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 69.665.

Le bilan des comptes de dissolution au 22 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour DECIZE INVESTMENTS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007031192/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01736. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070025554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Gerveste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.869.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Pour GERVESTE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007031132/7398/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04042. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck